

Les Maires de Nantes Métropole

Monsieur le Préfet
Préfecture de Loire-Atlantique 6 quai
Ceineray
BP 33515
44035 NANTES Cedex 1

Monsieur le Délégué ministériel
Direction Générale de l'Aviation Civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris Cedex 15

Nantes, le **11 JUL. 2025**

Objet : Concertation Préalable en vue de la révision du
Plan d'Exposition au Bruit de Nantes Atlantique

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Délégué Ministériel,

Comme vous le savez, les enjeux de santé des populations et de préservation de l'environnement sont le cœur du socle métropolitain qui formalise les attentes des 24 Maires de la Métropole sur le devenir de l'aéroport de Nantes Atlantique. Ce socle traduit la trajectoire que porte la Métropole pour son territoire, et nous souhaitons préciser notre position et nos attentes dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Nantes Atlantique, pour laquelle vous avez ouvert une concertation préalable.

En effet, l'évolution des engagements de l'Etat - abandon du projet d'allongement de la piste et de la double approche au profit de la trajectoire satellitaire dite RNP-AR pour l'atterrissage face au sud – nécessite d'actualiser un Plan d'exposition au bruit qui date de 2004 et un Porter à Connaissance établi en 2021. Si le choix de cette nouvelle trajectoire d'approche face au sud, apparaît comme moins impactant que celui de la double approche jusqu'alors envisagée, il entraîne toutefois une augmentation des populations qui seront impactées par les nuisances sonores aériennes. A ce titre, les dernières modélisations réalisées par les services de la DGAC établissent qu'à terme, ce sont plus de 138.000 habitants de la Métropole qui subiront plus de 25 fois par jour une nuisance supérieure à 65 décibels avec plus de 14.000 habitants qui seront nouvellement impactés.

Si la vocation du PEB est de protéger les populations en modifiant le droit des sols pour ne pas exposer davantage de population aux nuisances sonores, celles-ci risquent de s'aggraver pour les résidents des espaces urbains déjà constitués. Aussi, il apparaît clairement qu'au-delà des trajectoires et du renouvellement des flottes considérés dans les hypothèses de modélisation des impacts, la seule variable d'ajustement qui permette de protéger la santé des populations est le volume du trafic à long terme.

Nous réaffirmons une constante : Nantes-Atlantique ne saurait être Notre-Dame-des-Landes.

Le nombre de passagers en 2024 a retrouvé le niveau de 2019 : 7 millions. La dynamique est telle que le nombre de mouvements a augmenté de près de 27%¹ en 4 ans pour atteindre près de 60.000 vols (dont 50 668 commerciaux). Les prévisions de trafic qui ont permis d'élaborer ce projet de PEB, à savoir plus de 61.000 vols (dont 58.855 vols commerciaux) à horizon 2033 et plus de 65.500 vols (dont 63.217 vols commerciaux) en 2040 ne sont pas acceptables pour un territoire pleinement engagé dans la bifurcation écologique et aux avants postes sur les enjeux de santé. Nous demandons par conséquent que soit mieux prise en compte la localisation singulière de la plateforme aéroportuaire de Nantes-Atlantique et que le trafic puisse être régulé afin d'être proportionné aux nuisances générées.

En cohérence avec cette priorité partagée pour la santé, nous souhaitons privilégier, comme en 2021, l'indice Lden le plus protecteur pour les populations dans la définition des futures zones du PEB à savoir :

Zone D : 50-55 Lden

Zone C : 55-62 Lden

Zone B : 62-70 Lden

Zone A : supérieure ou égale à 70 Lden.

Nous ne nous satisfaisons toutefois pas de cet indicateur et nous souhaitons que puissent être mobilisés des indicateurs permettant de mesurer plus finement la réalité des nuisances ressenties par les populations exposées, et notamment les indicateurs de puissance acoustique. L'expérience récente conduite par l'université Gustave Eiffel nous semble présenter un apport intéressant en la matière.

Enfin, administrer le droit des sols tel que le fait un Plan d'Exposition au Bruit, c'est toujours faire œuvre d'aménagement du territoire. Si nous ne souhaitons pas que l'aménagement du territoire métropolitain se plie à un trafic aérien hors de contrôle, nous souhaitons également que les situations spécifiques puissent être appréhendées. Nous sollicitons en ce sens des mesures particulières pour le centre de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu qui intègre pour partie la zone B du futur Plan d'exposition au bruit ainsi que pour les établissements sensibles et plus particulièrement les établissements scolaires qui se situeront demain en zones B et C.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Délégué Ministériel, l'expression de notre considération distinguée.

Johanna Rolland

Bertrand Affilé

Maire de Nantes
Présidente de Nantes Métropole

Maire de Saint-Herblain



¹ <https://www.aeroport.fr/view-statistiques/nantes-atlantique>

Rodolphe Amailland

Maire de Vertou

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou


Laure Beslier

Maire de Brains



François Brillaud de Laujardière

Maire du Pellerin



Véronique Dubettier-Grenier

Maire de Carquefou



Marie-Cécile Gessant

Maire de Sautron



Anthony Berthelot

Maire d'Indre



Agnès Bourgeois

Maire de Rezé



Anthony Descloziers

Maire de Sainte-Luce-sur-Loire



Freddy Hervocho

Maire de Bouaye



Fabien Gracia

Maire de La Montagne

Fabien GRACIA


Carole Grelaud

Maire de Couëron



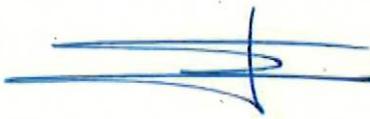
Patrick Grolier

Maire de Saint-Léger-les-Vignes



Jean-Sébastien Guitton

Maire d'Orvault



Sandra Impériale

Maire de Bouguenais



Jean-Claude Lemasson

Maire de Saint-Aignan de Grand Lieu



Martine Oger

Maire de Thouaré-sur-Loire



Pascal Pras

Maire de Saint-Jean-de-Boiseau



Laurent Godet

Maire de la Chapelle-sur-Erdre



Patricia Hélias

Maire des Sorinières



Emmanuel Terrien

Maire de Mauves-sur-Loire



Thomas Boucher

Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire



Alain Vey

Maire de Basse-Goulaine



Alain VEY
Maire de Basse-Goulaine